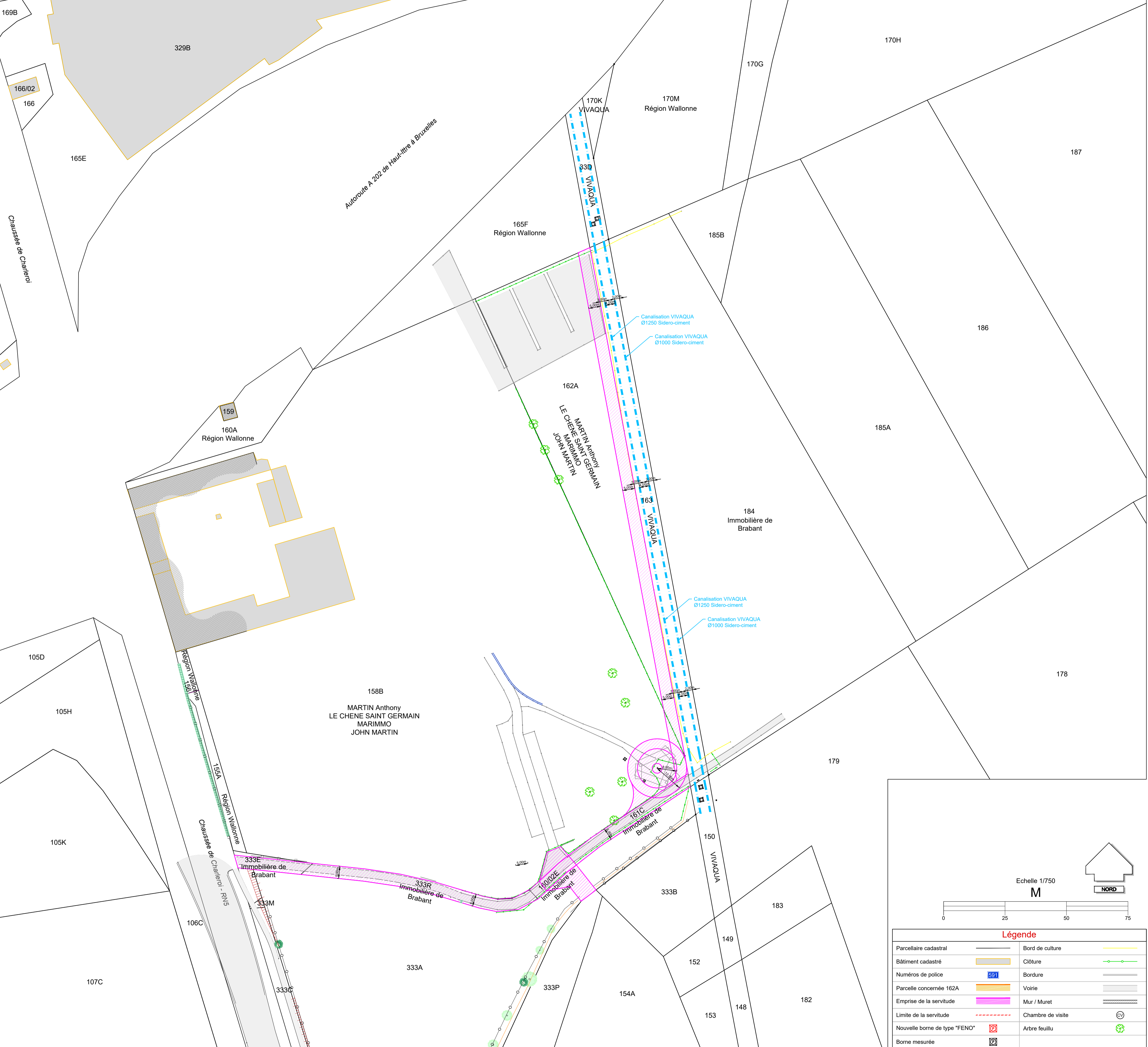


Plan de division
Echelle : 1 / 250



L'an deux mille vingt-deux, le vingt cinq Juillet,

Je soussigné **FLAMAN Samuël**, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Namur, inscrit au tableau du Conseil Fédéral sous le n° GEO 18/1454, établi Rue du Ponceau n°43/01 à 1360 THOREMBAIS-SAINT-TROND et inscrit auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0507.858.445 :

Agissant à la requête de :

La Ferme Mont-Saint-Jean représentée par Madame **LEENKNECHT Angélique**, dont le siège social est établi à Chaussée de Charleroi n°591 - 1410 WATERLOO, inscrit auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0839.809.964 ;
Cadastré : WATERLOO (25110) 4e Division WATERLOO (25764), Section P n°158B, 162A, 165F.

Aux fins de :

- Procéder au mesurage des parcelles précitées ;
- Définir, garantir la contenance et matérialiser, au besoin, les extrémités du périmètre ;
- Définir une servitude de passage entre la parcelle 161C et la parcelle 165F.

Déclare :

- Avoir rencontré Madame **LEENKNECHT Angélique** et **XXXXX Xxxxx** aux fins de déterminer exactement les objectifs de la mission et prendre toutes les informations nécessaires pour son élaboration ;
- Avoir mesuré la configuration des lieux ainsi que tous les éléments matériels immeubles qui peuvent m'aider dans la reconstruction du périmètre du bien en date du 15/04/2022. Le mesurage a été réalisé à l'aide d'un récepteur GNSS en coordonnées Lambert 72 ;
- Avoir consulté la planche n°11 de l'Atlas des Chemins Vicinaux relatif à l'ancienne commune de Waterloo ;
- Avoir consulté et utilisé :
 - le plan de Division du Géomètre-Expert HERALY Jacques, dressé en date du 15/04/2014 ;
 - le plan de Mesurage, de Division et de Bornage du Géomètre-Expert HERALY Jacques, dressé en date du 21/09/2020 ;
 - le plan d'Emprise n°10 A.R. d'expropriation du 06/08/1972 reprenant la note annonçant la rétrocession de l'emprise à VIVAQUA par acte du 01/03/1976 passé devant LEFERE Georges, Commissaire au 1er Comité d'Acquisition d'Immeubles à Bruxelles - Etat Belges ;
- Avoir reporté la limite de la parcelle 162A, repris sous les points de limites **XX-XX-XX-XX-XX**, suivant les plans précités ;
- Avoir fixé la limite de la servitude **XX-XX-XX** suivant les directives de Madame **LEENKNECHT Angélique** et en accord avec la Région Wallonne, soit :
 - la limite entre les points **XX-XX** est une parallèle à une distance de 5,00m de la limite **XX-XX** (à 5,00m de la limite de la parcelle 163) ;
 - un girotoire de rayon extérieur de 12,00m dont le centre est repris sous le point **XX** ;
 - la limite entre les points **XX-XX** est une parallèle à une distance de 5,00m de la limite **XX-XX** (à 5,00m de la limite de la parcelle 333A) ;
 - la limite entre les points **XX-XX** est issu du plan du Géomètre-Expert HERALY Jacques, dressé en date du 21/09/2020 fixant une servitude de passage grevant la "propriété MARTIN" (parcelle 158B) et la parcelle 333A au profit des parcelles demeurant appartenir à IMBRA s.a.

Précise que :

- Les limites comprises entre les points **XX-XX-XX** et **XX-XX-XX** forment chacune un alignement droit ;
- Les points **XX, XX, XX et XX** sont matérialisés par des nouvelles bornes de type "FENO" ;
- Les points **XX, XX et XX** sont matérialisés par des anciennes bornes en pierre peintes en blanc, issues du bornage de l'emprise de la conduite Vivaqua ;
- Les points **XX, XX et XX** sont matérialisés par des anciennes borne de type "FENO" mesurée ;

Définit :

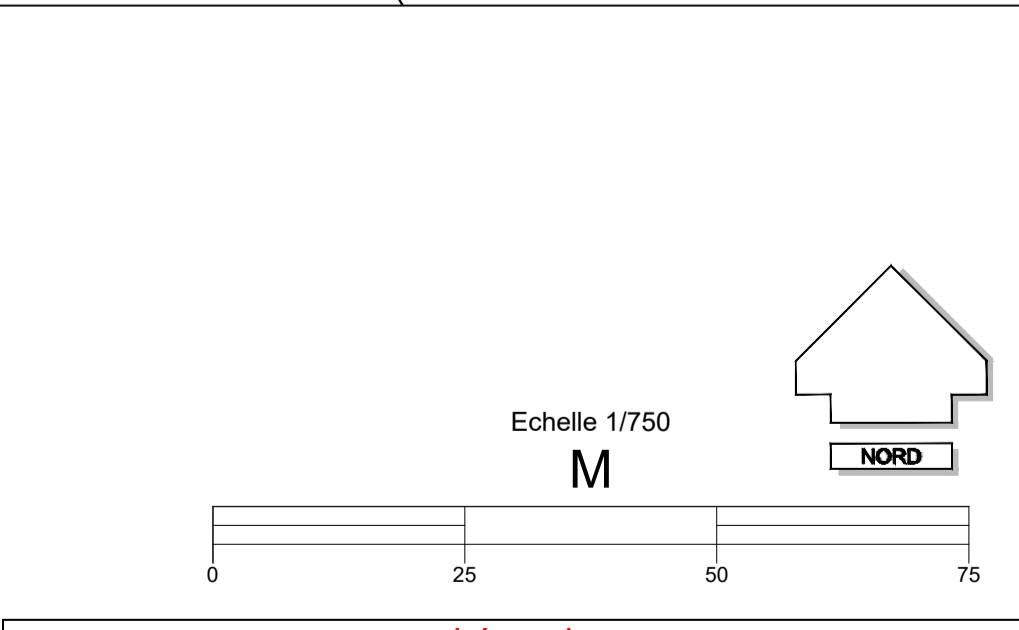
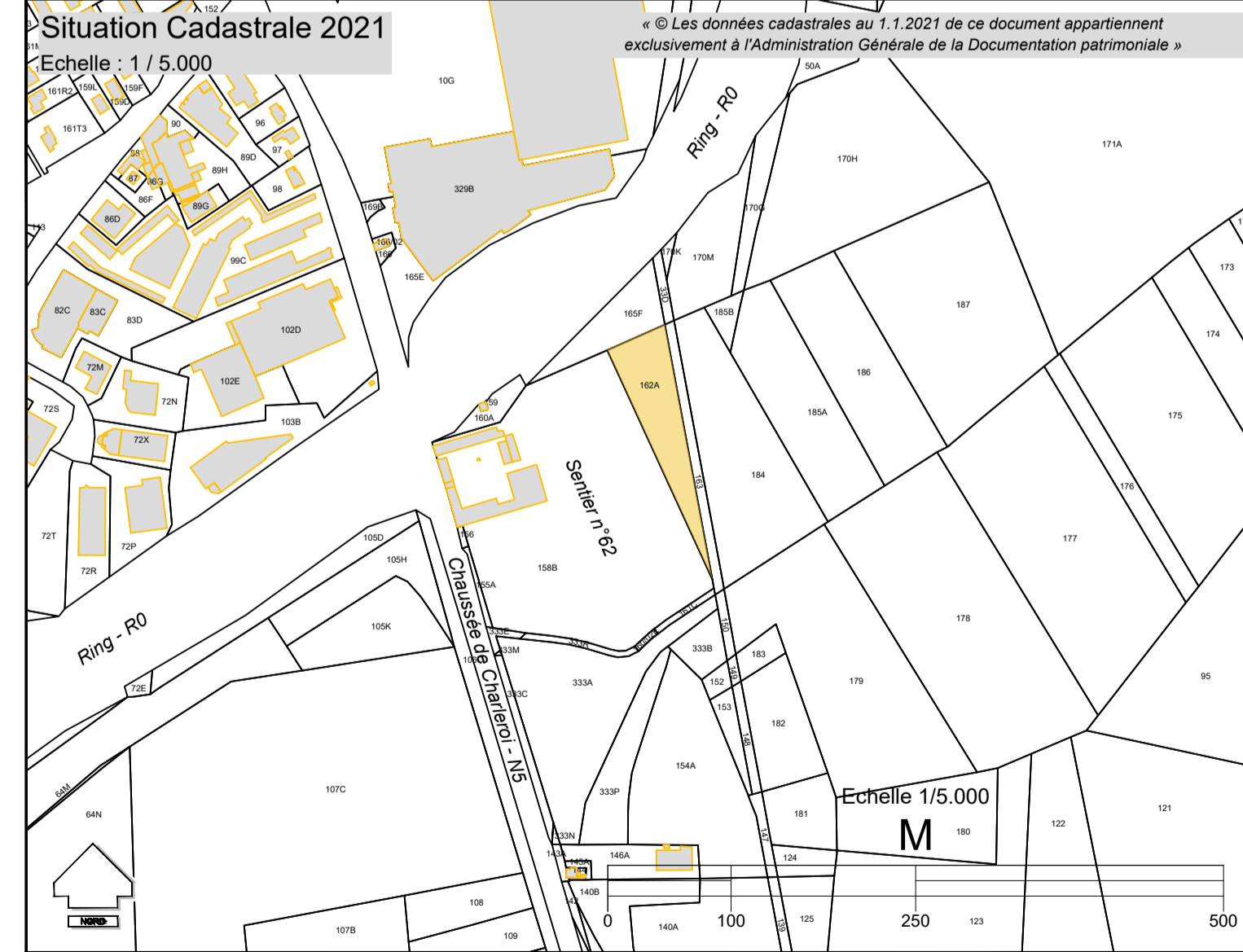
- Que l'emprise de la servitude définie au plan ci-contre par le contour polygonal **XX-XX-XX-XX-XX-XX-XX**, présente une superficie de **26 ares 80 ca 68 dma** ;

Ma mission étant terminée, j'ai clos et signé le présent Procès-Verbal dressé en 6 exemplaires.

FLAMAN Samuël
Géomètre-Expert
GEO 18/1454

Commune de WATERLOO
Waterloo

Propriété de La Ferme Mont-Saint-Jean
WATERLOO (25110) 4e Div. WATERLOO (25764), Section P
Parcelles n°158B, 162A, 165F
Plan de Servitude



Légende

Parcelle cadastrale	Bord de culture
Bâtiment cadastré	Clôture
Nombres de police	Bordure
Parcelle concernée 162A	Voirie
Emprise de la servitude	Mur / Muret
Limite de la servitude	Chambre de visite
Nouvelle borne de type "FENO"	Arbre feuillu
Borne mesurée	

SAMUEL FLAMAN
Géomètre-Expert • Topographe • Architecte Paysagiste

rue du Ponceau 43-01 • 1360 Thorembris-Saint-Trond
Tél. : +32 (0)499 22 96 64
flaman.samuel@gmail.com
TVA : BE 0507.858.445
Inscrit au Conseil Fédéral sous le n° GEO18/1454

LEVE LE :	15/04/2022	DRESSE LE :	03/10/2022	ECHELLE :	1/750 - 1/5.000
DOSSIER :	2022-0406	N° d'ordre :	P001	PLAN N° :	GEO/00.01XX
A					IND.:
B					
C					
D					
E					